



C. PCT 1036

-08

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et, se référant à la circulaire C.N 2513 en date du 24 mars 2005, relative à la quarante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, y compris l'*Assemblée de l'Union du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)*, qui se tiendra du 26 septembre au 5 octobre 2005 au siège de l'OMPI, a l'honneur de faire savoir que les frais de voyage et de séjour d'un délégué de chaque État membre de l'*Union du PCT* seront financés par les fonds de cette Union.

- ./.
- Il conviendrait que le formulaire ci-joint, muni des renseignements voulus sur le représentant, dont les frais de voyage devront être pris en charge par l'OMPI, parvienne au Secrétariat de l'Organisation le 12 août 2005 au plus tard, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises.

Le 21 juin 2005

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line extending downwards.